PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 17 MARS 2022

Monsieur le Maire de Spay souhaite la bienvenue aux membres du conseil de communauté et au public présent.

Monsieur le Président sollicite l'ajout d'une question à l'ordre du jour du conseil de communauté « Economie – ZA des Noës à Spay – Vente d'une parcelle à la SAS FGDGD ».

Le conseil se prononce à l'unanimité pour l'ajout de cette question à l'ordre du jour.

Monsieur le Président met au vote le procès-verbal du 17 février 2022. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Le conseil a choisi pour secrétaire Monsieur Hervé Fontaineau.

Date de Convocation L'an Deux Mille Vingt Deux

11/03/22 Le 17 mars, à 20 H 30

à Spay.

Le conseil de communauté, légalement convoqué s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur FRANCO.

Nombre de Conseillers Etaient présents :

Mmes En exercice: 46 ALINE. BOURNEUF-COURTABESSIS, CORBIN. COUET. 35 EL IRARI, FERRAND, GARNIER, HARDOUIN, Présents: DELAHAYE, LEBATTEUX, MENAGE, MOUSSAY, POIDVIN, QUEANT, RIOLE, Votants: 43

ROGER, ROTON-VIVIER, SCHMITT, TAUREAU.

MM. d'AILLIERES, AVIGNON, BERGUES, BOISARD, BOURMAULT, BRETON, CHALUMEAU, CORBIN, COYEAUD, DESPRES, FABUREL, FONTAINEAU, GARNIER, GEORGET, JARROSSAY, HEULIN, LECERF, LEPROUX, LERUEZ, MAZERAT, PANETIER, PAVARD, PIERRIEAU, PICHARD, TELLIER, VIOT.

RICHARD, TELLIER, VIOT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusés :

Mme SCHMITT, MM. FABUREL, HEULIN, Mme EL IRARI à M. VIOT, Mme FERRAND à Mme ROGER, Mme TAUREAU à M. GARNIER, Mme ROTON-VIVIER à M. BRETON, M. PIERRIEAU à Mme MOUSSAY, M. RICHARD à Mme MENAGE, M. PAVARD à M. DESPRES, M. LECERF à Mme COUET.

Secrétaire de séance : M. FONTAINEAU Hervé

Etaient également présents: Madame LEFEUVRE Florence, Directrice Générale des services, Monsieur VERNASSIERE Mickaël, Directeur Général Adjoint, Madame JOUIN Aurélie Chargée de Projet Territoire/PVD.

> Décisions prises par Monsieur le Président dans le cadre de la délégation de fonction du conseil de communauté

✓ Administration générale / Finances

- Recrutement d'un Adjoint technique (sur un emploi non permanent), 1^{er} échelon, au service entretien des sites communautaires, pour faire face un accroissement temporaire d'activité du 9 au 28 février 2022 (10h00 hebdomadaires).
- Recrutement d'un Adjoint technique (sur un emploi non permanent), 1^{er} échelon, au service entretien des sites communautaires, pour faire face un accroissement temporaire d'activité du 1^{er} au 11 mars 2022 (10h00 hebdomadaires).

✓ Economie / Emploi

- Signature d'avenants avec les entreprises des lots n° 6, 15 et 7 du marché de construction de la pépinière d'entreprises artisanale et tertiaire sur le parc d'Activités des Noës à Spay, vu la nécessité de procéder à des adaptations techniques. Montant : Plus-values : 11 138,91 € HT / Moins-value : 3 000 € HT.

✓ Education / Santé

- Recrutement d'un Adjoint d'animation (sur un emploi non permanent), 1^{er} échelon, sur la pause méridienne, les mercredis récréatifs et à l'accueil périscolaire, à Louplande, pour faire face un accroissement temporaire d'activité du 21 février au 8 avril 2022 (16h45 maximum durant cette période).
- Recrutement d'une Auxiliaire de puériculture (sur un emploi non permanent), 1^{er} échelon, au Valanou, pour faire face un accroissement temporaire d'activité du 1^{er} mars 2022 (6h30 maximum).

✓ Culture / Sport / Enseignement / Tourisme

- Recrutement d'un Educateur des Activités Physiques et Sportives (ETAPS) en tant que maître-nageur (sur un emploi non permanent), indice personnel majoré fixé à 411 avec indemnité éventuelle pour travail dimanche et jours fériés, à temps complet, à la piscine à La Suze sur Sarthe, pour faire face un accroissement temporaire d'activité du 14 février au 13 août 2022.
- Recrutement d'un Adjoint technique en tant qu'agent d'entretien (sur un emploi non permanent), 1^{er} échelon, à la piscine à La Suze sur Sarthe, pour faire face un accroissement temporaire d'activité du 7 au 18 février 2022 (17h30 hebdomadaires).
- Signature d'un avenant n°2 en plus-value avec l'entreprise SARL Carrelage Monceaux Drouet, lot n°9 du marché de construction d'un équipement culturel et artistique, comme suit : Marquage au sol pour hall d'entrée / Fourniture et pose d'un tapis brosse d'entrée. Montant : 1 562,82 € TTC.
- Signature d'une convention d'occupation temporaire du domaine public avec l'association du Centre d'animation Nature et Balade, afin de développer des actions de sensibilisation à la nature environnante par le biais d'actions tous pour tous les publics, sur le site de l'île MoulinSart. Durée de la convention : Du 1^{er} mars au 31 décembre 2022. Coût : A titre gracieux.
- Signature d'une convention d'occupation temporaire du domaine public avec l'association du Moulin au Four de Fillé pour des animations lucratives sur le site de l'île MoulinSart. Durée de la convention : Du 1^{er} mars au 31 octobre 2022. Coût : A titre gracieux.
- Signature d'un avenant n°1 en moins-value avec l'entreprise Les ateliers Dabin, lot n°4 du marché de construction d'un équipement culturel et artistique, comme suit : Suppression de volets roulants et remplacement par des stores. Montant : 7 032,84 € TTC.
- Signature d'un avenant n°4 en plus-value avec l'entreprise Engie solutions INEO Atlantique, lot n°13 du marché de construction d'un équipement culturel et artistique, comme suit : Postes de travail complémentaires (disjoncteur, câbles, gaines, ...) / Eclairage extérieur / Alimentation défibrillateur. Montant : 6 008,88 € HT.

> Décisions prises par le Bureau dans le cadre de la délégation de fonction du conseil de communauté

✓ Administration générale / Finances

- Recrutement d'un Attaché en tant que Chargé de projet COT (sur un poste non permanent), indice personnel majoré fixé à 465, à temps complet, à compter du 1^{er} mars 2022 pour une durée d'un an, renouvelable par reconduction expresse dans la limite de 6 ans, sous réserve que le projet prévu n'a pas été achevé.

✓ Education / Santé

- Recrutement d'un Attaché en tant que Chargé de projet santé (sur un poste non permanent), indice personnel majoré fixé à 478, à temps complet, à compter du 28 mars 2022 pour une durée d'un an, renouvelable par reconduction expresse dans la limite de 6 ans, sous réserve que le projet prévu n'a pas été achevé.

OBJET: Finances – Solidarité avec l'Ukraine - Don

Suite au courrier de Madame Jacqueline Gourault, Ministre chargée de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, adressé aux élus concernant la guerre déclarée à l'Ukraine par la Russie, le 24 février 2022 ayant pour conséquences immédiate l'exil d'une partie de la population vers les pays de l'Union Européenne,

Vu le communiqué de l'association des Maires et Adjoints de la Sarthe en date du 3 mars 2022 exposant le dispositif de dons (nature ou financier) mis en place avec la Protection Civile,

Monsieur le Président propose le versement d'un don de 1 250 € à la Protection Civile et 1 250 € à la Croix Rouge pour l'opération de solidarité avec l'Ukraine.

Monsieur le Président précise que la Région des Pays de la Loire accueillera 7 000 ukrainiens déplacés. Il invite également les Communes à déclarer auprès de la Préfecture les logements vides dont elles disposent afin d'éventuellement installés les personnes à reloger.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la proposition du Président par solidarité avec l'Ukraine.

OBJET: Finances – Ile MoulinSart – Tarifs boutique 2022

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les tarifs boutique du site de l'île MoulinSart 2022 mentionnés en pièce jointe.

OBJET : Administration générale – Commune de La Suze sur Sarthe – Désignation d'un membre de la commission Santé / Education

Vu la démission de Madame Sabrina Breton, conseillère communautaire, membre de la commission Education / Santé, la Commune de La Suze sur Sarthe propose que Madame Caroline Roton Vivier, nouvelle conseillère communautaire, siège au sein de cette commission.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, est favorable au vote par scrutin public.

Monsieur le Président fait procéder au vote, par scrutin public.

Madame Caroline Roton Vivier, ayant obtenu l'unanimité des suffrages, est proclamée membre de la commission Education / Santé.

OBJET : Administration générale – Election d'un délégué au sein du Pays Vallée de la Sarthe

Madame Sonia Trémoureux, conseillère municipale de Souligné-Flacé, siégeait en tant que déléguée titulaire au Syndicat mixte du Pays Vallée de la Sarthe.

Vu sa démission du conseil municipal de Souligné-Flacé,

Il appartient au conseil de communauté d'élire un nouveau conseiller communautaire ou conseiller municipal au sein de cet organisme extérieur.

Monsieur le Président demande aux conseillers communautaires quels sont les candidats au poste de délégué titulaire au sein du Pays Vallée de la Sarthe.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, est favorable au vote par scrutin public.

Monsieur le Président fait procéder au vote, par scrutin public.

Monsieur Damien Gautelier (Commune de Souligné Flacé), ayant obtenu l'unanimité des suffrages, est désigné délégué titulaire du Syndicat mixte Vallée de la Sarthe.

OBJET : Administration générale – Election de délégués au SMAEP Brains-Souligné

Madame Sonia Trémoureux, conseillère municipale de Souligné-Flacé, siégeait en tant que déléguée titulaire au Syndicat mixte d'Alimentation en Eau Potable (SMAEP) de Brains-Souligné.

Vu sa démission du conseil municipal de Souligné-Flacé,

Il appartient au conseil de communauté d'élire un nouveau conseiller communautaire ou conseiller municipal au sein de cet organisme extérieur.

Monsieur le Président demande aux conseillers communautaires quels sont les candidats au poste de délégué titulaire au sein du SMAEP de Brains-Souligné.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, est favorable au vote par scrutin public.

Monsieur le Président fait procéder au vote, par scrutin public.

Monsieur Antoine Touchet (Commune de Souligné Flacé), ayant obtenu l'unanimité des suffrages, est désigné délégué titulaire du SMAEP de Brains-Souligné.

Monsieur Antoine Touchet étant actuellement délégué suppléant au sein de ce syndicat, Monsieur le Président demande aux conseillers communautaires quels sont les candidats au poste de délégué suppléant au sein du SMAEP de Brains-Souligné.

Monsieur Damien Gautelier (Commune de Souligné Flacé), ayant obtenu l'unanimité des suffrages, est désigné délégué suppléant du SMAEP de Brains-Souligné.

OBJET : Ressources humaines – Services Techniques – Création d'un poste d'Assistant(e) de direction

Afin de renforcer la structuration des services techniques,

Le conseil de communauté après avoir délibéré, par une abstention et quarante trois voix pour, décide de créer un poste d'Assistant(e) de direction des services techniques communautaires, selon les caractéristiques principales suivantes :

✓ Missions:

- Gère et anime le pool accueil-secrétariat-comptabilité des services techniques,
- Assure la mise en œuvre et le suivi administratif des marchés publics des services techniques,
- Assiste la Directrice des services techniques.

✓ Conditions d'emploi :

- Cadre d'emploi des Adjoints administratifs, grade d'Adjoint administratif principal de 1ère classe ou cadre d'emploi des Rédacteurs, grades de Rédacteur ou Rédacteur principal de 2ème classe,
- Temps de travail : Temps complet,
- Poste à pourvoir au 15 mai 2022.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel dans les conditions précisées à l'article 3-2 ou 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. La rémunération de l'agent correspondra au cadre d'emplois concerné et au niveau de recrutement de l'emploi créé.

OBJET : Ressources humaines – Culture – Vacance de poste d'Assistant d'enseignement artistique guitare et modification de la délibération de création de poste

Un agent contractuel occupant le poste d'Assistant d'Enseignement Artistique (A.E.A.) a présenté sa démission qui prendra effet au 18 mars 2022.

Par ailleurs, ce poste a été créé par délibération N°DE412_11_05_18 du 17 mai 2018. Celle-ci ne mentionne pas la possibilité de recruter des agents contractuels en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire. Or, conformément aux recommandations de la Préfecture, seul l'organe délibérant est compétent pour autoriser le recrutement de contractuels.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de modifier les conditions de création du poste en autorisant le recrutement de contractuels, de déclarer la vacance de poste et de lancer le recrutement comme suit :

- ✓ Missions : Chargé de l'enseignement de sa spécialité / Participation à la mise en œuvre du projet d'établissement / Intervention sur les deux antennes de l'école de musique.
- ✓ Conditions d'emploi :
 - Cadre d'emploi AEA, grade d'AEA Principal de 2ème classe spécialité musique,
 - Temps de travail : 5h / 20h hebdomadaires,
 - Poste à pourvoir au 18 mars 2022.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel dans les conditions précisées à l'article 3-2 ou 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. La rémunération de l'agent correspondra au cadre d'emplois concerné et au niveau de recrutement de l'emploi créé.

OBJET : Ressources humaines – Education - Jeunesse – Vacance de poste d'Agent d'animation et élargissement des grades de recrutement

Un agent d'animation jeunesse a demandé une mutation externe qui sera effective à compter du 25 avril 2022.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- ✓ Supprimer le poste d'Agent d'animation créé par délibération N°DE416_02_12_16 du 15 décembre 2016 aux caractéristiques principales suivantes :
 - Missions:
 - Accueillir et accompagner les jeunes dans leurs activités et projets de loisirs,
 - Elaborer, organiser et animer des activités en direction des jeunes 11-17 ans, en ayant une attention particulière envers les adolescents âgés de 15 à 17 ans,
 - Sous la responsabilité du responsable jeunesse, accompagner et favoriser « le pouvoir d'agir » des jeunes,
 - Sous la responsabilité du responsable jeunesse, concevoir, planifier et animer les actions d'éducation aux médias ainsi que sur les outils numériques.
 - Conditions d'emploi :
 - Cadre d'emploi des Adjoints d'animation, grade d'Adjoint d'animation,
 - Temps de travail : Temps complet,
 - ☐ Date d'effet : 25 avril 2022.
- ✓ Créer un poste d'Agent d'animation jeunesse, de déclarer la vacance de ce poste et de lancer le recrutement selon les principales caractéristiques suivantes :
 - Missions:
 - Accueillir et accompagner les jeunes dans leurs activités et projets de loisirs,
 - Elaborer, organiser et animer des activités en direction des jeunes 11-17 ans, en ayant une attention particulière envers les adolescents âgés de 15 à 17 ans,
 - Sous la responsabilité du responsable jeunesse, accompagner et favoriser « le pouvoir d'agir » des jeunes,
 - Sous la responsabilité du responsable jeunesse, concevoir, planifier et animer les actions d'éducation aux médias ainsi que sur les outils numériques.
 - Conditions d'emploi :
 - Cadre d'emploi des Adjoints d'animation, grade d'Adjoint d'animation et grade d'Adjoint d'animation principal de 2ème classe,
 - Temps de travail : Temps complet,
 - Date d'effet : 25 avril 2022.

OBJET : Ressources humaines – Service ADS – Poste d'agent d'instruction – Elargissement des grades de recrutement

Un poste d'Agent d'instruction des autorisations de droit des sols (ADS) est vacant, suite au décès d'un agent le 17 février 2022.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- ✓ Supprimer le poste d'Agent d'instruction ADS créé par délibération N°DE412_03_02_19 du 14 février 2019 et modifié par délibération N°DE412_14_06_19 du 25 juin 2019 aux caractéristiques principales suivantes :
 - Missions:

- Vérification de la recevabilité des demande (pièces complémentaires, majoration du délai),
- Examen technique au vu des règles applicables (POS, PLU, carte communale, RNU),
- Définition des consultations et rédaction des décisions dans le strict délai réglementaire,
- Déplacements sur le terrain et assistance aux Communes dans le cadre des récolements,
- Transmission aux services de l'Etat des éléments nécessaires à l'établissement du recouvrement des taxes d'urbanisme,
- Archivage des dossiers,
- Participation aux réunions avec les élus, les porteurs de projet et aux permanences de l'architecte du CAUE.
- Conditions d'emploi :
- Cadre d'emploi des Adjoints Administratifs, grade d'Adjoint administratif principal de 1ère classe,
- Temps de travail : Temps complet,
- ☐ Date d'effet : 1er avril 2022.
- ✓ Créer un poste d'Agent d'instruction des autorisations de droit des sols, de déclarer la vacance de ce poste et de lancer le recrutement selon les principales caractéristiques suivantes :
 - Missions:
 - Instruire les déclarations et demandes d'autorisation d'urbanisme (Permis d'aménager et de construire, permis de démolir, déclarations préalables, certificats d'urbanisme opérationnels) et rédaction des propositions d'arrêtés,
 - Gestion et suivi administratif des décisions,
 - Lancer les consultations des services (article R423-50 du code de l'urbanisme) et synthétiser les avis,
 - Renseigner et conseiller (au téléphone ou physiquement), les élus, les agents communaux et le public, et les orienter le cas échéant vers le partenaire pertinent,
 - Réaliser des visites sur le terrain lors de l'instruction des dossiers (si nécessaire),
 - Assister les élus pour le contrôle de conformité,
 - Animer ou participer à des réunions avec les élus, les professionnels (architecte, géomètre, notaire...), les services de l'Etat, le CAUE,
 - Suivre l'évolution de la règlementation (fiscalité, participations, sécurité-accessibilité, procédures opérationnelles : études d'impact, loi sur l'eau, risques).
 - Conditions d'emploi :
 - Cadre d'emploi des Adjoints administratifs, grade d'Adjoint administratif, d'Adjoint administratif principal de 2ème classe et d'Adjoint administratif principal de 1ère classe ou cadre d'emploi des Rédacteurs, grade de Rédacteur.
 - Temps de travail : Temps complet.
 - Date d'effet : 1er avril 2022.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel dans les conditions précisées à l'article 3-2 ou 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. La rémunération de l'agent correspondra au cadre d'emplois concerné et au niveau de recrutement de l'emploi créé.

OBJET : Economie – ZA des Noës à Spay – Vente d'une parcelle à la SAS FGDGD

La SAS FGDGD (en cours de création, enseigne Secur'Park) représentée par Mme Delphine DUMOULIN, souhaite procéder à l'acquisition du lot P d'une superficie de 3 302 m² du Parc d'activités des Noës à Spay, afin d'y construire un local d'une superficie totale de 1 300 m² environ pour une activité de gardiennage, stationnement, entretien de véhicules de loisirs de type camping-car et véhicules de prestige. 30 emplacements de 22,5 m² chacun seront proposés.

Le local comprendra également 2 bureaux de 50 et 25 m² qui seront proposés à la location.

Le prix de vente de la parcelle est de 23,60 € HT/m², soit un montant total de 77 927,20 € HT.

Madame Aline dit que la question soumise au conseil de communauté n'a pas été débattue en commission Economie et elle s'interroge sur cet état de fait.

Madame la Vice-présidente en charge de l'économie et de l'emploi confirme que ce sujet a été traité par la commission avant la signature du compromis de vente pour cette parcelle. Elle précise qu'elle vérifiera auprès du service économie, la date de la commission où ce sujet a été mis à l'ordre du jour.

Vu l'avis de France Domaine en date du 27 mai 2021,

Le conseil de communauté après avoir délibéré, par une voix contre et quarante-deux voix pour, valide la vente de la parcelle mentionnée ci-dessus à la SAS FGDGD ou toute personne physique ou morale pouvant s'y substituer et autorise Monsieur le Président ou Madame la Vice-présidente (en cas d'empêchement de Monsieur Président) en charge de l'économie et de l'emploi à signer l'acte de vente à intervenir au prix de vente de 23,60 € H.T./m², frais d'acte en sus, ainsi que tout document relatif à cette acquisition.

Madame Béatrice Levêque conseillère municipale de la Commune de Saint Jean du Bois et membre du groupe projet de territoire est invitée par Monsieur le Président à rejoindre les élus présentant la question suivante.

OBJET: Projet de territoire 2020 /2035 – Adoption

Avant de débattre du Projet de Territoire, Monsieur le Président propose que le conseil de communauté regarde une vidéo humoristique sur le changement climatique.

Un power point illustre le déroulement de la démarche de conception du Projet de Territoire.

Monsieur le Président et les membres du groupe Projet de Territoire et rappellent les différentes étapes réalisées depuis octobre 2020, en lien avec le Collège des Transitions Sociétales pour mener à bien l'élaboration du Projet de Territoire « Val de Sarthe ». Cette partie du conseil est animée par Monsieur Bernard Lemoult de l'IMT de Nantes et accompagnateur de la démarche des transitions.

Sa concrétisation a été permise par la mise en œuvre de modules de formation pour les élus et les agents d'encadrement, des temps de concertation en lien avec la population, les entreprises, les associations et d'un travail par secteur géographique avec les Communes du territoire et les Commissions communautaires pour aboutir à un projet co-construit.

L'objectif étant, dans une démarche volontaire, de définir une feuille de route commune et concertée pour le devenir du territoire Val de Sarthe sur un premier horizon de 10/15 ans, et dans le but de répondre aux enjeux écologiques, sociaux et démocratiques de plus en plus prégnants : réchauffement climatique, perte de biodiversité, épuisement des ressources naturelles, défiance vis-à-vis de la démocratie représentative, fracture sociale...

Le document annexé à la délibération est le fruit de ce travail.

Pour démontrer nos manières de faire-ensemble, Monsieur le Président indique que trois premiers projets ont été identifiés : développement des mobilités douces sur l'axe de la Route du Mans, vers une piscine sobre et innovante et créer un soutien aux initiatives des habitants via des projets à soutenir. L'objectif est de faire appel à une nouvelle méthodologie de travail en co-construction avec les acteurs et habitants du territoire.

L'investissement des habitants contribuera et doit être un moyen de se réapproprier la politique.

Monsieur le Président indique que la volonté politique autour de l'élaboration du Projet de Territoire était de ne pas aboutir à une liste à la « Prévert » des actions à entreprendre. Selon lui, il était nécessaire de se former, pour aboutir à une co-construction du Projet.

Madame la Vice-présidente chargée de l'Education et de la Santé relate les différents séminaires réunissant élus et agents qui se sont déroulés d'octobre 2020 à mars 2021. Elle, mentionne qu'à l'issue de ces séminaires, des élus volontaires ont constitué un groupe Projet de Territoire se réunissant tous les mois pour suivre l'élaboration du document et cela toujours dans une logique de « pas de côté ».

Mesdames Couet et Lévêque expriment leur ressenti et leur satisfaction quant à la démarche initiée favorisant la convivialité, le travail en collectif, le faire ensemble, la découverte des autres, le partage du questionnement sur la résolution des problèmes rencontrés pour aboutir à un projet dont elles se félicitent.

Monsieur le Vice-président chargé des Ressources Humaines et des Finances indique que ce collectif a travaillé en sincérité, en simplicité, dans une logique de « Pas de côté », pour travailler sur les modes de vie. Une approche pas banale, pas facile non plus à mettre en œuvre.

Monsieur Bergues, dit que c'est un projet qui nous tient à cœur dans un contexte global qui invite à se pencher sur ces questions de transition. Il mentionne que nous avons la possibilité d'agir localement. Il souligne que trois grands axes du Projet de Territoire ont émergé et doivent contribuer à faire évoluer les modes de vie, à améliorer nos manières de faire-ensemble et nos modes d'engagement.

Monsieur Bernard Lemoult rebondit en indiquant que c'est bien beau tout ça mais il s'agit pour le moment que d'une belle déclaration.

Monsieur Georget indique que les réflexions autour de la mobilité douce doivent inclure le Département de la Sarthe car notre territoire est traversé par de nombreuses routes départementales.

Monsieur le Président précise que le Département sera associé, qu'il est aujourd'hui plutôt tourné vers le développement des mobilités douces dans le cadre du développement touristique. Toutefois, il estime qu'il est aujourd'hui nécessaire de s'intéresser aux déplacements quotidiens et de ne pas attendre l'engagement des autres pour agir.

Madame Aline interroge sur la méthode qui sera utilisée pour favoriser l'implication citoyenne.

Monsieur le Président indique que la participation citoyenne fait partie intégrante du projet de territoire et qu'il faudra tenter plusieurs modes de concertation avec les habitants.

Monsieur Jarrossay dit que vu le contexte il faut intensifier les axes de travail visant à réduire la dépendance énergétique.

Monsieur le Président précise que le projet de territoire n'est pas « figé dans le marbre » et il devra s'adapter à l'évolution, aux évolutions sociétales.

Monsieur d'Aillières ajoute qu'il est difficile de mobiliser les habitants, pour preuve une réunion publique a été organisée sur le devenir, la rénovation des écoles de La Suze sur Sarthe, la participation y fut très faible (3 familles) malgré l'implication des parents d'élèves pour mobiliser les 300 familles concernées.

Monsieur le Président répond qu'il faudra trouver le ou les moyens pour favoriser cette implication. En effet, il mentionne que La Communauté de communes a répondu à un appel à innovations de la Région Pays de la Loire en lien avec cette problématique de la participation citoyenne. Il ajoute que nous élus, nous avons tendance à apporter des projets déjà ficelés à nos citoyens, nos habitants. Selon lui, il faut désormais les amener à réfléchir avec les élus, les embarquer sur des sujets qui les touchent. Il conclut en rappelant l'actualité (hausse du coût des énergies, du coût des carburants) et précise que ces évènements vont pousser chacun à modifier ses modes de faire / ses modes de vie. Il dit qu'il faut en saisir l'opportunité.

Monsieur Bernard Lemoult ajoute que le Projet de Territoire a la possibilité d'évoluer en soulignant le principe de réversibilité de celui-ci et également s'exercera probablement le principe du droit à l'erreur.

Monsieur Garnier indique que le Plan Climat Air Energie Territorial du Pays Vallée de la Sarthe a permis préalablement d'avoir une approche en matière de transition énergétique, en se projetant à horizon 2050 et avec l'ambition d'atteindre un territoire à énergie positive en développement l'autonomie énergétique.

Madame Aline indique qu'il faut penser en premier lieu au pouvoir d'achat des citoyens.

Monsieur Viot estime que les transports en commun apparaissent peu dans la trame du Projet de Territoire.

Monsieur le Président mentionne qu'ils sont bien pris en compte, mais ne sont pas du fait de nos compétences communales et communautaires. Pour lui, Il s'agit là davantage d'actions de lobbying auprès des partenaires pour obtenir de meilleures dessertes, et notamment à travers le futur Contrat

Opérationnel de Mobilités qui sera conclu prochainement avec la Région Pays de la Loire. Il mentionne la nécessité de créer des collectifs d'acteurs capables d'influencer les politiques publiques conduites aujourd'hui.

Monsieur Leproux intervient et indique, au risque de choquer, que depuis plusieurs années il est favorable au carburant à $2 \in le$ litre. Selon lui, le prix élevé du carburant amène à davantage de prise de conscience et à rechercher d'autres solutions de mobilités. Il souligne que les planètes s'alignent pour favoriser le changement des modes de vie. Il précise que les élus doivent être là pour agir en amont. Enfin, il indique qu'il est nécessaire que l'offre de transport proposée soit en adéquation, ce qui n'est par exemple pas le cas pour le bus 26 (horaires inadaptés en période scolaire) et couteux 14 € le voyage aller/retour.

Monsieur le Président indique qu'il faut faire appel à notre intelligence collective en développant un accès facile au covoiturage, un pensant non déplacement, ...

Mme Aline intervient pour indiquer que l'intitulé « Projet de Territoire » est inapproprié, qu'il s'agit là plutôt d'une charte dans laquelle des actions seront développées.

Madame Delahaye intervient sur le fait qu'il est nécessaire d'apprendre à se connaître, à se fédérer pour être plus fort à l'image de l'association cantonale culturelle réunissant 15 Communes du territoire. Elle félicite l'ensemble des personnes qui ont contribué à l'établissement du Projet de Territoire.

Monsieur le Président remercie madame Delahaye et il et il fait appel à candidature pour poursuivre le travail engagé.

Monsieur le Vice-président chargé des Ressources Humaines et des Finances mentionne que le Projet de Territoire et un écrit fondateur avec des visées à plus ou moins long terme, c'est également une volonté de travailler avec les habitants, de mieux connaître les aspirations des habitants, de s'alimenter des projets de la population pour développer le bloc local (Communes et Communauté de communes).

Monsieur d'Aillières ajoute que c'est un magnifique travail mais il précise attention à la « réunionite », il est nécessaire d'aller dans l'action. Par ailleurs la question des cheminements doux lui semble importante dans une visée touristique/de loisirs mais peu adaptée pour les déplacements quotidiens. Il s'étonne de l'absence d'actions en direction de la santé.

Monsieur le Président précise que l'axe 2 du projet de territoire mentionne « Faciliter l'accès aux services publics » en réalisant et mettant en œuvre le Contrat Local de Santé. Il complète ses propos en mentionnant par une réponse prochaine de l'arrivée de deux jeunes médecins sur le territoire

Après débat, le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le projet de territoire 2020 / 2035 ci-annexé.

Par ailleurs, il est demandé à chaque conseil municipal du territoire d'adopter ce projet. Monsieur le Président et les membres du groupe projet se rendront disponibles pour présenter ce travail dans les conseils municipaux.

➤ Informations :

Monsieur le Vice-président chargé de la culture rappel la tenue de l'exposition à l'Ile MoulinSart dans le cadre du festival les Photographiques

- Dates à retenir :

2022	Bureau	Conseil	Autres
Mars	3 (projet territoire) / 31	17 (projet de	Spay
	(BP)	territoire)	Conférence des Maires le 22 à 18 H30 (lieu
			à confirmer)
Avril		14 (BP)	Souligné Flacé
Mai	5 / 31	19	Cérans-Foulletourte
Juin	9	23	Voivres Lès-Le Mans
Juillet	7		
Septembre	8	22	
Octobre	6 / 20		
Novembre	17	3	
Décembre	1	15	

L'ordre du jour étant épuisé, les membres ont signé après lecture

Signa	nture	Signature
MENAGE Edith	BOURNEUF-COUTABESSIS Véronique	
MOUSSAY Elisabeth	CHALUMEAU Jacky	
PIERRIEAU Roger	FONTAINEAU Hervé	
RICHARD Patrick	GEORGET Wilfried	
RIOLE Valérie	LEPROUX Joël	
DESPRES Mickaël	GARNIER François	
PAVARD Michel	LERUEZ Jean-Baptiste	
CORBIN Bruno	SCHMITT Fabienne	
FRANCO Emmanuel	TAUREAU Catherine	
QUEANT Marie-Paule	BOISARD Jean-Paul	
BERGUES Philippe	BOURMAULT Luc	
FABUREL Luc Marie	AVIGNON Jean-Yves	
POIDVIN Julie	HARDOUIN Katia	
CORBIN Nathalie	JARROSSAY Loïc	
EL IRARI Souad	LEBATTEUX Karine	
HEULIN Yannick	D'AILLIERES Emmanuel	
PANETIER Thierry	ALINE Maïthé	
VIOT Alain	BRETON Pascal	
GARNIER Claudette	COYEAUD Jean-Marc	
TELLIER Noël	DELAHAYE Delphine	
FERRAND Véronique	ROTON-VIVIER Caroline	
MAZERAT Xavier	COUET Martine	
ROGER Carole	LECERF Fabien	